PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Présents : Fabienne GIRERD, Thomas LEFRANCQ, Coralie BOIS, Bernard LAURENT, Jennifer CHAMBET, Philippe MENARD-BOCQUET, Justine BOUFFAR-ROUPÉ, Karim WINCKEL, Dana SAVAGE, Sylvain VEYRON, Marion VANBERVLIET, Jennifer CHAMBET
Excusé :
Pouvoir :
Date de la convocation : 14/05/2026
Début de séance : 20h00
Secrétaire de séance : Justine BOUFFAR-ROUPE

Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2026

Mme le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 20 avril dernier est arrêté à l'unanimité.

1) Convention de mise à disposition de la saleuse entre Ayn et Dullin

Dans un objectif de rationalisation des dépenses, les communes d'Ayn et de Dullin souhaitent mutualiser l'utilisation d'une saleuse par la signature d'une convention qui en définira les conditions.

La convention est lue en conseil et sera jointe à la délibération.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition d'une saleuse avec la commune d'Ayn
- Autorise Madame le maire à signer ladite convention

Le conseil décide de reporter la décision.

2) Poste ATSEM rentrée 2026-2027

Modification du poste à raison de 2h supplémentaires/semaine scolaire.

3) Désignation des référents Ambroisie

Délibération 2026-05-21/01

Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommer 2 référents Ambroisie pour lutter et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Le conseil nomme : Coralie BOIS et Sylvain VEYRON

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4) Demande de subvention de l'association ECALA

L'association ECALA (Entente Commerciale et Artisanale du Lac d'Aiguebelette) sollicite la commune pour un soutien financier.

Madame le maire rappelle que la commune a fait le choix pour la 2ème année de verser une subvention de 150 € afin de paraître dans la brochure annuelle.

5) Ecole : financement séances de piscine

Délibération 2026-05-21/02

Les directeurs des deux écoles du RPI sollicitent les mairies pour financer des séances de piscine à compter de 2027 pour les classes de cycle 2 au regard du caractère obligatoire de cet enseignement.

Les classes de CM1 et CM2 bénéficient déjà de séances de natation scolaire au lac d'Aiguebelette.

Le coût total de ses sorties est estimé à 1000.00 euros par commune (environ 250€ prix du trajet x8)

Mme le maire propose d'approuver cette demande.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de valider la demande des directeurs des écoles pour l'année 2027.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6) Mise en vente de la grange des Gabriaux

Délibération 2026-05-21/

Madame le maire rappelle que l'aliénation de biens immobiliers appartenant au domaine privé communal requiert une délibération du conseil municipal.

Cette décision préalable permet à l'assemblée de décider du prix de la cession et de fixer les conditions générales de vente du bien.

Deux estimations de la valeur vénale de la grange ont été réalisées.

7) Demande d'intervention en conseil municipal de l'ADMR, du SSIAD et AEL

Rencontre le 20/07/2026

8) Délibération rectificative – Tarif loyer du gite 13 - Annule et remplace la délibération 2026-03-02/07

Délibération 2026-05-21/03

La délibération 2026-03-02/07 nécessite l'ajout du nom du locataire qui bénéficiera de la remise gracieuse de loyer.
Les autres points de la délibération restent inchangés :

Le gite 13, libéré suite au décès de la locataire, nécessite des travaux de rénovation intérieure sur l'ensemble des sols, cuisine, peintures. La partie cuisine sera assurée par notre agent communal et les futurs locataires feront les sols et les peintures intérieures avec les matériaux fournis par la commune.

Il faut d'une part fixer un nouveau loyer pour ce gite rénové en incluant le sous-sol, qui sera compris dans le loyer.

Le maire propose, au vu des logements équivalents, d'augmenter le loyer de 55 euros pour un montant total de 580 € à compter du 1er avril 2026.

D'autre part, en contre partie des travaux réalisés par Mme Nino RAMISHVILI, il est proposé une remise gracieuse de 1 mois de loyer.

Le gite 22 sera libre et nous avons plusieurs candidatures en attente.

Après en avoir délibéré, le conseil,

- Fixe le loyer mensuel du gite 13, à compter du 1er avril 2026 à 580 euros.
- Valide la proposition de remise gracieuse de 1 mois de loyer pour un montant total de 580 euros à Mme Nino RAMISHVILI.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9) **Divers**

-Réflexion prestataire de cantine.

-Boites aux lettres des gites et de la cure.

-Travaux auberge.

-Elections sénatoriales : conseil obligatoire le 5 juin.

-Tableau horaires des agents.

-Caméra de surveillance.

-Cérémonie 8 mai et 11 novembre.

-PLU/PLUI

-Echange sur l'OAP des Gabriaux

Mme le maire,

Fabienne GIRERD



La secrétaire de séance

Justine BOUFFAR-ROUPÉ



Fin de séance :

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2026